

UNIS POUR DES MOYENS

dans les secteurs sanitaire, social, médico-social, aide à domicile

1^{er} avril 2025

grève et mobilisation
PARTOUT EN FRANCE

***le mardi 1er avril
2025,
rassemblement
place Royale à
Nantes à partir
de 11h***





BASS Branche Associative Sanitaire,
Sociale et Médico-sociale

QUAND LES EMPLOYEURS DÉVOILENT LEUR STRATÉGIE POUR CASSER NOS ACQUIS...

Lors de la séance de négociations de la BASS du 18 mars 2025, la confédération employeur (AXESS) a présenté **une proposition de destruction massive des garanties collectives et des conditions de travail** en termes de durée du temps de travail.

Les propositions de leur système de classification / rémunération nous avait déjà alerté aux vues d'une **individualisation du salaire via la rémunération à la compétence à la main presque exclusive des employeurs ; la suppression de l'ancienneté ; la négociation salariale renvoyée en NAO d'entreprise...** Pourtant, la majorité des organisations syndicale avait clairement exprimé l'impossibilité d'un tel projet en présentant des contrepropositions.

Aujourd'hui, AXESS propose leur vision de la durée du temps de travail...

C'est un retour au Code du Travail (semaine de 48h, durée quotidienne de 12h...) avec quelques dispositions gardées au niveau de la Branche (travail de nuit, astreintes). À l'instar du gouvernement, ils proposent même des **renvois aux négociations d'entreprise**, alors que la CCUE doit normalement uniformiser et garantir des droits pour toutes et tous.

Pire, leur projet réduit et / ou retire des dispositions conventionnelles existantes (Congés Annuels Supplémentaires, durée des repos quotidien et hebdomadaire ; annualisation du temps de travail ou forfait jour, congés familiaux, etc.).

Les déclarations ambitieuses des employeurs pour la construction d'une Convention Unique montrent leur limite à travers le mépris affiché du quotidien des salarié-e-s et de leurs besoins en termes de formation, d'amélioration des conditions de travail, de revalorisation salariale.

**Pour la CGT le projet employeur est inacceptable, indécent et irrespectueux !
Ce n'est que la présentation d'un projet de destruction des droits acquis par les conventions collectives existantes.**

La CGT appelle, dans l'unité syndicale, à se mobiliser massivement le **1^{er} avril 2025 partout partout dans les territoires pour défendre le maintien et l'amélioration des garanties collectives de notre secteur et pour une Convention Collective Unique de haut niveau.**